

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR DU 16 NOVEMBRE 2011

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (4) : Jean-Paul Ters, Michel Chariau, Michel Ediar, Sandrine Taisson

Membres excusés (1) : Marie-France Charles (voix à Jean-Paul Ters)

(nota : Sandrine Taisson quitte la réunion à 19h20. Excusée, préparation du O'Castor dans son club, elle donne sa voix à Michel Chariau)

Membre de droit (1) : Marie-Violaine Palcau (DTN)

La réunion débute à 18h10

1) Adoption des CR de Bureau des 23 juin, 7 septembre et 30 septembre 2011.

Projet de CR de la conférence des Présidents de ligue.

CR provisoire du CD des 01 et 02 /10/2011

CR de juin : Michel E. demande que l'on précise l'heure de début de la réunion et qu'il était excusé.

CR Pts de ligue. En attente avis du Bureau. Pas de demande formulée par un membre du CD.

CR du CD : Corrections JP/ME mises au point, adopté provisoirement.

2) Convention d'utilisation de la cartographie des WOC avec Echo 73

Pierre Durieux a rencontré les responsables d'Echo 73, qui acceptent de gérer les cartes, en liaison avec le Syndicat mixte du Plateau du Revard. Laurent Astrade est chargé de préparer la convention réglant les modalités de cette gestion.

Dans cette convention, il sera précisé l'utilisation à titre gratuit des fichiers OCAD du Plateau du Revard, d'Aix-les-Bains et de Chambéry, pour tous les stages et entraînements du haut-niveau. Les fichiers seront utilisés exclusivement par les entraîneurs des groupes haut-niveau sous réserve de l'obtention des autorisations préalables.

3) Arche FFCO et tentes « Vitabri »

Il faut trouver une solution pour la gestion de cette arche, et des deux tentes « fédé ». Il y a également un problème de stockage, qui va s'accroître lorsque nous récupérerons le matériel des WOC actuellement en Corrèze.

Le devis de rapatriement de l'arche de Lons-le-Saunier au siège de la FFCO est de 150,00 €.

Le Bureau donne son accord pour le retour de ces équipements au siège de la Fédération.

La caisse (1,02 x 1,02 x 0,51 m) sera stockée provisoirement dans le bureau de Guillaume. Par ailleurs, il est hors de question de continuer à ce que ce soit un cadre technique qui fasse le transport, sans convention pour les organisateurs et subissant en plus des remarques déplacées.

4) Entraîneur-manager senior. Contrat de Kenneth Buch

Adoption d'un contrat temporaire pour Kenneth, qui est déjà en fonction, mais ne sera pris en charge par le Ministère qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

Imputation sur le budget HN. Les crédits sont provisionnés.

5) Stratégie de candidature pour les compétitions internationales et rappel de la date limite de candidature des ligues, CD et clubs organisateurs pour :

- Wcup MTBO 2013, suite au courriel IOF reçu le 6/10, repoussée au 1^{er} janvier 2012.

- Appel à candidature pour JEC 2013

- WRE 2012

Il convient d'encourager les candidatures pour ces événements internationaux. Elles sont nécessaires pour le développement de nos équipes de France. Se pose le problème du financement initial, les clubs étant réticents face aux montants des inscriptions et des cautions demandés. Une partie de notre avenir est cependant en jeu.

En attente de l'avis de la Ligue du Limousin pour le VTT.

C'est notre tour pour la JEC en 2013. On fait un appel à candidature pour début les compétitions octobre 2013.

WRE 2012 MD avant le CFC, en attente avis du Vercors, et sprint en Bretagne

6) Formation (déplacement, hébergement, coût formation) de Christophe Lafon et futures missions en accord avec le projet fédéral

Il est traité au même titre que les autres CTS. Plus des missions de clôture des WOC, et la préparation des EYOC. Une convention est en cours pour cette mission.

7) Situation budget 2011

Les rentrées sont satisfaisantes par rapport aux prévisions budgétaires

Quelques lignes sont au-delà des prévisions, en particulier celles qui ont un impact dans le domaine des WOC.

Il conviendra cependant d'attendre les versements correspondants.

Pour l'instant nous avons 7 290 licenciés, en augmentation par rapport à l'an dernier.

Budget 2012 : Une demande sera adressée prochainement concernant le budget des commissions.

Il faudra prévoir également de chiffrer les frais de déplacement concernant les commissions.

8) Achat d'un bureau pour le secrétariat

Fait. Nous avons également acheté des éléments de cuisine. En attente du devis de l'électricien pour les raccordements, et du « monteur » pour l'installation.

Un devis sera également demandé pour installer les câbles du réseau informatique vers chaque bureau.

Prévoir un achat d'un nouvel écran large pour la comptable. Affectation d'un nouveau PC pour la comptable également.

Résoudre le problème de transfert des infos sur le PC de Nathalie.

Sauvegarde et mise en réseau toujours en étude.

9) Engagement de dépenses de la part de certains élus

Commission arbitrage et experts - Alain Matton

Rappel : Pour les engagements de dépenses supérieurs à 1 000 €, l'avis du Trésorier est nécessaire, même si le budget général de la commission n'est pas dépassé.

Commission haut-niveau - Thierry Vermeersch

Définir précisément qu'elles sont les imputations des dépenses de déplacement. C'est le Trésorier qui donne les imputations, et pour le HN, en liaison avec la DTN. Il est donc important que le Trésorier donne son aval au déplacement avant la mission pour vérifier que les lignes d'imputations sont pourvues.

Il est important pour autant qu'un élu du CD soit présent auprès du HN.

10) Indemnités CTS et indemnités kilométriques des CTS et autres forfaits

En attente du nouveau règlement financier suite au contrôle de l'URSSAF

11) Contrôle URSSAF : modifications à apporter au règlement financier

Le Contrôleur a apprécié notre règlement financier (il en a demandé une copie). Cependant il souligne que l'on ne peut prendre en charge certaines dépenses « au forfait ». C'est particulièrement le cas pour les dépenses Internet et le téléphone. Donc, soit nous dotons les personnes d'un téléphone et/ou d'un abonnement exclusif « Fédé », soit nous décidons de prendre en charge une partie (égale ou inférieure à 50 %) de la facture personnelle.

Définition des prises en charge en cours de réétude.

12) Fichiers csv des courses inscrites au classement national, impact sur la facturation des pass'o

Problème de l'annulation d'une course inscrite au CN. Deux cas se sont présentés :

1^{er} cas) Les résultats de la course sont annulés par l'arbitre, pour défaut dans l'organisation, mais la course a bien eu lieu. La redevance a été demandée.

2^{ème} cas) La course est annulée alors qu'elle se déroule, à cause d'un fait extérieur, indépendant de l'organisateur, qui avait toutes les autorisations requises. La redevance n'a pas été perçue.

3^{ème} cas) Aspect facturation d'une course. Transmission des fichiers par l'arbitre. Les fichiers CN ne portent plus les pass'o, donc ils ne peuvent plus être facturés.

Le Bureau souhaite que l'arbitre veille à ce que les données qui permettent cette facturation remontent à la Fédération, même hors du fichier CN. Rappel également à faire aux clubs.

13) Subvention des pôles

Le Bureau acte la subvention de 24 000 € au Pôle France, de 8 000 € au Pôle de Dijon, de 6 000 € au Pôle de Fontainebleau et autorise le Trésorier à procéder aux règlements correspondants. Adopté

14) Avancement du dossier des fiches de postes (engagement du Président pour mise en application au plus tard le 31/12/11)

A voir entre Jean-Paul, Hélène et Sandrine.

15) CF des raids – ADORR

Daniel Faivre a souligné le sérieux de l'organisation du Raid organisé par l'ADORR, et son jumelage avec un club britannique, ce qui explique la participation de cette nation au raid. Il appuie donc la demande d'inscrire cette épreuve au classement des raids. Par ailleurs, ce raid a bien une majorité d'épreuves d'orientation et entre dans nos critères.

Avis favorable à l'intégration du club, puis du raid, après avis de la commission Raid.

16) Lettre o'clubs n°2 de 2011

Marie-Violaine vient d'avoir enfin la réponse, via Catherine Chalopin, de Gilles Einsargueis du ministère : il n'y a aucun texte officiel qui donne un délai de conservation des certificats médicaux, que ce soit pour ceux des licences ou ceux transmis lors d'une compétition. Etant valable un an, la règle est donc de les conserver un an après la fin de validité de la licence concernée. Cette phrase sera ajoutée à la LOC n°2, qui va donc pouvoir paraître désormais rapidement.

17) Club carbone – projet FFCO, élu et CTS ?

Rappel des conclusions de la conférence des Présidents de ligue. Georges Deli et Bernard Dahy sont d'accord pour suivre ce dossier, aucun membre du Comité directeur présent lors du dernier CD n'ayant fait acte de candidature.

18) Collaboration avec la Fédération Française de Randonnée (FFR)

Cette fédération sollicite notre concours pour la supervision de sa finale du Rando'challenge.

Marie-Violaine n'est pas opposée à ce que Bernard Dahy effectue cette mission. L'analyse serait gratuite, les frais de déplacements étant à la charge de la FFR, et si une mission plus complète était demandée, elle serait facturée. Dans tous les cas de figure, cela ne doit rien coûter à la Fédération.

19) WOC in the future project

Le projet a été revu par l'IOF, à la suite des réactions sur la première version. Consultation en cours des membres de l'Equipe de France sur la nouvelle rédaction.

Le Bureau souhaiterait que Vincent Frey puisse nous faire un compte-rendu de l'avancement de ces travaux à l'IOF lors de chaque réunion du CD.

20) Semaine O'tomnale, CNE et Coupe latine en Broxitanie. Projet de répartition des courses.

Le Bureau donne son accord sur le programme proposé par les organisateurs.

Appellation des compétitions des compétitions à définir.

21) Demande d'affiliation Raid EDHEC et Raid Hannibal Lyon/Turin

EDHEC : Il existe deux raids. Un club est inscrit chez nous (5911), l'autre pas encore. En attente de l'avis de la commission raid.

Raid Hannibal Lyon/Turin : vraisemblablement non, car la CO n'est pas le sport principal de cette manifestation, loin de là. En attente d'informations complémentaires.

22) Problème des dettes des adhérents qui ne se réaffilient pas en année n+1 alors qu'ils sont débiteurs vis-à-vis de la FFCO (licenciés, clubs, comités départementaux, ...) => application stricte des statuts.

Contactez Mayeulle Labonne, pour savoir ce qui se passe dans le CDCO34.

Imposer que tout le monde soit réaffilié au 1^{er} mars, sinon, suspension de l'adhésion à cette date.

Confirmation : cela est déjà inscrit dans les statuts, il faut donc le rappeler.

23) Fonctionnement du Bureau directeur, point sur les engagements pris en juillet dernier

Fréquence des réunions respectée. Les dates sont fixées jusqu'à la prochaine AG.

Non résolu : comment satisfaire les uns et autres pour tenir des réunions qui ne se terminent pas très tard dans la nuit.

24) Utilisation des vestes Noname à la charte graphique FFCO

17 vestes sont disponibles. Chaque dotation est personnelle. Elles étaient destinées pour la représentation sur les WOC. Aujourd'hui elles devront être utilisées pour représenter la fédé.

Que fait-on pour les délégués et les arbitres ? Peut-on prévoir une dotation pour 2012 ?

Question du financement à l'étude.

25) Questions diverses

A) Adoption des modifications du règlement des compétitions pour 2012

En attente de la version finale. On consulte le CD par Internet mi-décembre

B) Séminaire des experts / Cahier des charges des compétitions

Le SG demande à Pascal Larminach de formaliser précisément les demandes qu'il formule

C) Prise en charge d'une publicité dans la revue « administration »

Réponse négative

D) CDCO 75

Réunion de conciliation interne et arbitrage le mercredi 30 novembre à Paris

E) " Strategic directions IOF 2012/2018 "

Réponse d'ici le 15 janvier

F) " Fondation du sport " CNOSF

Participation financière, réponse négative

G) CR Commission Equipements sportifs et CR Commission CO à VTT.

A présenter en CD

Prochaine réunion le mercredi 14 décembre à 18h00.

Fin de la réunion à 23h50

Le Président

Jean-Paul TERS

Le Secrétaire de séance

Michel Chariou